

Lettre aux élus

N° 37 - NOVEMBRE 2014



Vers de nouveaux statuts

Depuis mars les 150 communes adhérentes au Parc ont désigné leur délégué. 104 sont de nouveaux élus. Le syndicat mixte du Parc s'est réuni le 19 juin pour élire ses 33 représentants communaux au sein du comité syndical : 28 élus rejoignent cette instance pour la première fois. Ce taux de renouvellement très élevé va nécessiter un fort accompagnement dans les mois à venir pour faciliter leur appropriation des actions du Parc. Nous proposerons des rencontres par Secteur. Les 8 comités thématiques vont se remettre en place puis également les 5 commissions.

Par ailleurs, en accord avec les présidents des communautés de communes du Parc, que j'ai rencontrés avant l'été, nous allons établir des relations plus étroites et régulières en s'appuyant sur un « référent communautaire Parc » désigné au sein du bureau de la communauté. A la veille de nombreux bouleversements territoriaux, nous anticipons pour adapter notre gouvernance (nouveaux statuts intégrant les communautés de communes) et nos politiques opérationnelles.

Le bureau, réuni 3 fois depuis juin, y travaille ardemment et nous vous tiendrons informés.

Bel automne à tous ! Profitez bien des animations proposées par le Parc.

Rolande BRECY,
Présidente du Parc naturel régional
des Marais du Cotentin et du Bessin

www.parc-cotentin-bessin.fr

Besoin d'aide ?

Expliquer la gestion différenciée des espaces publics

A partir de 2020, la loi « Labbé » réglementant l'utilisation des produits phytosanitaires par les collectivités marquera **la fin de l'usage des pesticides dans les espaces verts et lieux de promenade accessibles au public et dans les jardins des particuliers.**

Les objectifs visés sont multiples : préserver la ressource en eau et protéger la santé publique, protéger la biodiversité locale, rationaliser le temps et les moyens affectés à l'entretien de l'espace public. Mais les changements de pratiques devront s'opérer en concertation avec les équipes municipales.

L'alternative aux produits phytosanitaires passe par la mise en place de nouveaux aménagements (enherbement des pieds d'arbres et du mobilier urbain, plantation de végétaux couvre-sol, fleurissement des pieds de murs...) et de nouvelles pratiques (désherbage mécanique ou thermique, espacement des périodes de tonte, priorisation des sites et des interventions...).

Avec une nouvelle image de la ville, les habitants peuvent mener la vie dure aux élus comme aux équipes techniques. Les modifications du paysage urbain devront alors s'accompagner d'actions de communication. « Expliquer pourquoi ces changements, les défendre, expliquer qu'une herbe haute n'est pas le début d'une invasion par les « mauvaises herbes » mais un choix délibéré et maîtrisé, défendre l'acquisition de matériel coûteux... » autant

de points que les habitants seront à même d'accepter si la démarche leur est expliquée.

Le Parc se tient à disposition pour concevoir des outils de communication destinés aux habitants (bulletin municipal, lettre d'information personnalisée, panneaux informatifs).

Techniquement, **la Maison du Parc est le lieu d'échanges et de démonstrations** de pratiques d'entretien sans pesticide (Niveau 3 « zéro pesticides » de la charte FREDON*).

Une **collection de fiches pratiques** « nature ordinaire » est disponible sur demande à la Maison du Parc et en téléchargement sur www.parc-cotentin-bessin.fr, rubrique Téléchargements/Documents/Eau-biodiversité.



Pour en savoir + :

Actions de communication : Jonathan THIERY-COLLET
02 33 71 61 90 - jthierycollet@parc-cotentin-bessin.fr

Démonstrations Maison du Parc : Anthony HÉROUARD
02 33 71 65 30 - aherouard@parc-cotentin-bessin.fr

* FREDON : Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles

Dépôt légal : septembre 2006

Édition trimestrielle - Tirage : 1950 ex. - ISSN papier : 1290-3442

Directeur de publication : Rolande BRÉCY

Directeur de rédaction : Bénédicte DUPARD

© P n r des Marais du Cotentin et du Bessin

Crédits photo : © O. Pierre, F. Streiff, MN. Drouet (Pnr MCB) ;

Imprimé sur du papier certifié PEFC avec des encres végétales

Par l'imprimerie Anquetil - Condé-sur-Noireau (14).



Parc
naturel
régional
des Marais du
Cotentin et du Bessin

Une autre vie s'invente ici



Que fait le Parc ? Un premier chantier de jeunes volontaires

a été organisé cet été afin de donner un coup de pouce à la rénovation de la ferme du Bas-Quesnay à Saint-André-de-Bohon. Propriété du Conseil général de la Manche, mise à disposition du Parc et de ses partenaires pour l'organisation des formations à la construction en terre et à la rénovation du bâti ancien, le Parc a signé un partenariat avec l'association CONCORDIA. Cette association à but non lucratif, est née en 1950 d'une volonté de jeunes anglais, allemands et français de faire renaître les valeurs de tolérance, de paix à travers un chantier international de bénévoles. **12 jeunes venant de Russie, Grèce, Japon, Turquie, Allemagne, Espagne et France** se sont donc retrouvés, encadrés au quotidien par Marion une bénévole de l'association, et Sandrine une architecte recrutée pour le suivi technique du chantier. Pendant 3 semaines, à raison de 4 jours de travail par semaine, les jeunes ont œuvré à la **rénovation complète d'un plancher en chêne, aux réparations des murs en terre qui le supportaient, et à la réalisation d'une dalle de chaux isolante** pour l'une des pièces de la ferme. Le reste du temps a été consacré à la découverte du territoire et de ses habitants. Une expérience riche pour tous qui va permettre au gré des prochaines formations de poursuivre la rénovation intérieure de la ferme, et qui espérons le, pourra se renouveler dans les prochaines années.

Le budget était de 15 000 € comprenant les participations à l'encadrement, la gestion du chantier, l'hébergement et les moyens de transports sur place, la location et l'acquisition d'outillage nécessaire à la réalisation du chantier. Le Conseil général de la Manche a pris en charge tous les travaux préparatoires au chantier ainsi que l'acquisition de toutes les matières premières.

Pour en savoir + : François STREIFF - 02 33 71 61 90 -
fstreiff@parc-cotentin-bessin.fr



Enerterre, mis en œuvre par le Parc depuis 2012, a eu l'honneur de recevoir les « **Lauriers Nationaux 2014** » de la Fondation de France. Il s'agit d'un trophée annuel qui récompense 9 projets parmi l'ensemble de ceux qui sont soutenus (environ 8500), au regard de leur intérêt concernant l'originalité, la plus-value sociale et l'impact sur l'environnement.

D'autres l'ont fait !

Le collège de Trévières a participé à l'appel à projet d'appui aux projets pédagogiques 2013-2014.

Sous le titre « Vivre au fil de l'eau... » le projet consistait à travailler dans différentes disciplines sur les marais, et plus particulièrement la faune le peuplant, en créant des productions en lien les unes avec les autres. 2 classes de 6^{ème} se sont ainsi appuyées sur la thématique des marais pour leurs cours d'anglais, d'arts plastiques, de français, de mathématiques, de Sciences et Vie de la Terre et de documentation.

Accompagnés par une animatrice du CIEC, structure partenaire du Parc, les jeunes sont allés sur le terrain. A l'issue des enseignements tirés en classe, ils ont inventé une nouvelle intitulée « Alice au pays des marais » faisant écho à celle de Lewis Carroll étudiée en cours.

Le projet a eu les félicitations officielles de l'Inspection Académique en délégation à Trévières et a été présenté à la Maison du Parc durant l'exposition « Quand les enfants racontent le Parc » en juin-juillet dernier.

Fort de ce succès, les enseignants du collège repartent cette année pour un nouveau projet interdisciplinaire avec ces mêmes élèves passés en 5^{ème}. Après la découverte du milieu, ils se pencheront sur le bâti en terre au fil des saisons. L'équipe pédagogique motivée a également proposé un nouveau projet interdisciplinaire aux 6^{ème}, intitulé « un jardin extraordinaire » pour 2014-2015.



Pour en savoir + : Marie-Noëlle DROUET - 02 33 71 65 30 -
mndrouet@parc-cotentin-bessin.fr

Décisions d'élus

Extrait des principales décisions des bureaux du 13 janvier, 24 février, 30 juin, 1^{er} septembre et 6 octobre 2014.

Fonds de sauvegarde terre-chaume : 28 dossiers soutenus. Aide totale de 74 034 € représentant un montant de travaux de 485 444 € sur les communes de Saint-André-de-Bohon, Marchésieux, Gaignes-Mesnil-Angot, Les Veys, Colombières, Sainteny, Saint-Jean-de-Daye, Feugères, Le Désert, Saint-Pellerin, Tribéhou, Auvers, Saint-Sauveur-le-Vicomte, Saint-Martin-d'Aubigny, Lessay, Saint-Patrice-de-Claids, Bernesq, Rémillly-sur-Lozon, Colombières, Gorges, Airel.

Politique culturelle : 6 dossiers soutenus. Aide de 1 000 € à l'ADTLB de Bayeux pour les animations autour de bibliothèques intercommunales (Isigny-sur-Mer, Canchy, La Cambe, Grandcamp-Maisy, Lison), **Aide de 460 € à l'Association pour la sauvegarde du patrimoine d'Hémévez** pour le festival de chorale, **Aide de 970 € à l'Adame des Marais** pour l'intervention d'artistes, **Aide de 106 € à l'EARL Paris** de La Cambe pour une journée d'animation, **Aide de 1 000 € au Collectif « La lampe allumée »** de Caen pour la mise en place d'une exposition visuelle autour du Barbey d'Auréville, **Aide de 1 000 € à l'association « La Maison du Son »** de Gaignes-Mesnil-Angot pour l'accompagnement technique, le prêt de matériel et la mise en place d'une balade découverte du territoire.

Accompagnement des PLU intercommunaux. Aide de 15 000 € pour l'élaboration du PLUi de la Communauté de communes Sèves-Taute.

Valorisation du patrimoine Aide de 734 € HT à la Communauté de communes Sèves-Taute pour la remise en état du panneau de présentation de la Maison des Marais.

Plan de gestion du bocage : 12 dossiers soutenus. Aide totale de 15 968 € (linéaire replanté : 3 121 m à plat et 780 m sur talus).

Mouvement de personnel : Florence BEAUFILS, agent comptable a quitté le Parc en juin pour le SIAEP de Saint-Sauveur-Lendelin.

Le 1^{er} juillet dernier, le Parc a pris la gestion de la Réserve Naturelle Nationale du Domaine de Beauguillot.

